



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION EN CLASSE DE 6^{ème} Rentrée scolaire : septembre 2017

Admission et affectation en classe de 6^{ème} vers un collège public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement hors académie de Guyane

Se rapprocher du SAIO – Rectorat de Guyane BP 6011 – 97306 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 27 20 61

☎ : 0594 27 20 02

✉ sai@ac-guyane.fr

Muni des pièces suivantes :

- Une demande d'affectation adressée à Monsieur le Recteur, à l'attention de la Cheffe du SAIO, comportant les coordonnées de la famille (téléphone, portable, Email)
- La copie intégrale du livret de famille, ou l'extrait d'acte de naissance
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane
- L'exéat (certificat de radiation)
- En cas de divorce : le jugement de tutelle
- En cas de mutation : l'ordre de mutation.